



Adapter le bridage des émetteurs électriques

Constat :

Dans le cas de la régulation actuelle, la température de consigne du mode confort est réglée directement sur les régulations intégrées au chauffage. Il est alors possible pour les usagers de mettre la température de consigne sur des valeurs élevées.

Il est également possible de modifier le mode de fonctionnement du chauffage (Programmation / Confort / Eco / Hors Gel). Si les usagers passent les chauffages en mode « confort » la régulation n'a plus l'ascendant sur les réglages et le chauffage est alors laissé à la libre appréciation des utilisateurs.

Action potentielle :

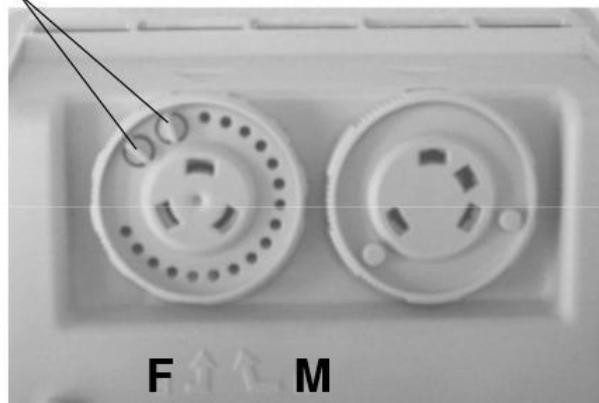
Afin de permettre une régulation correcte du chauffage et d'éviter les surconsommations inutiles d'énergies, nous vous préconisons de bloquer les chauffages en mode programmation et de bloquer la molette de réglage de la température sur une valeur fixe.

La molette de réglage de la température doit être fixée uniquement si la régulation ne permet pas de gérer la température de consigne par le biais d'une sonde intérieure.

Explication pour le bridage des molettes de réglages



Pions détachables



Retirer le cache de la régulation intégrée, déplacer les pions détachables et les placer pour obtenir les réglages voulus.

La mise en place de ce bridage peut être différente en fonction des modèles de chauffages. La démarche à suivre est toujours indiquée sur les notices d'installations des chauffages.

Afin de fixer correctement la valeur de la molette à la température désirée, il faut procéder comme suit :

Placer un thermomètre au centre de la pièce à environ 1,2 m du sol. Mettre les chauffages en fonctionnement avec les molettes réglées au maximum. Une fois la température désirée (exemple 20°C) au centre de la pièce, baissé lentement les molettes jusqu'à ce que le voyant s'éteigne. Ainsi la température sera maintenue en permanence à la valeur souhaitée.